



Le 12.06.2019.

Province de LIEGE  
Arrondissement de HUY

COMMUNE DE  
**HAMOIR**  
Code postal : 4180

Tél. 086.38.80.01  
Fax 086.38.83.82

IBAN: BE23 0910 0043 3391  
BIC: GKCCBEBB

Le Bourgmestre,

### ARRÊTE DU BOURGMESTRE

Vu que la SNCB va faire procéder à des travaux à HAMOIR (révision du passage à niveau Rue du Pont) du jeudi 13.06.2019 à 22H00 au dimanche 16.06.2019 à 06H00;

Attendu qu'il est indispensable de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité de la circulation;

Attendu que le présent arrêté ne peut, en aucun cas, engager la responsabilité de la Commune, en cas d'accident, la société de travaux ou les demandeurs étant tenus de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent ;

Vu le règlement général sur la police de roulage et les Arrêtés Royaux d'application, tels que modifiés à ce jour ;

Vu l'art.130 bis de la nouvelle loi communale;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L.1133-1, L.1133-2, L.1133-3 ;

Vu l'urgence ;

#### ARRETE

Article 1. La circulation sera interdite dans les deux sens sur le passage à niveau à HAMOIR (passage à niveau rue du Pont) du jeudi 13.06.2019 à 22H00 au dimanche 16.06.2019 à 06H00

La circulation venant de Filot est détournée par le quai du Batty, l'Avenue de l'Ourthe et le passage à niveau de Renne du jeudi 13.06.2019 à 22H00 au dimanche 16.06.2019 à 06H00

La circulation venant de Liège est détournée par le passage à niveau de Renne, l'Avenue des Villas, la rue de la Station du jeudi 13.06.2019 à 22H00 au dimanche 16.06.2019 à 06H00

**Pour les plus de 3T, la circulation sera déviée par les grands axes (Comblain-au-Pont, Aywaille). Un panneau d'interdiction-déviations sera disposé pour les poids lourds de plus de 7,5 T, sur la N66, avant le carrefour de Ville pour les véhicules venant de Ferrières en direction de Hamoir.**

Article 2. La Rue de la Station sera mise en sens unique (dans le sens Avenue des Villas vers la Rue du Pont) à partir de l'intersection avec l'avenue des villas, du jeudi 13.06.2019 à 22H00 au dimanche 16.06.2019 à 06H00;

Article 3. Les piétons seront déviés par le passage le long du Néblon (accès par la Rue Gilles Del Cour ou par la Rue du Moulin ou par la Rue du Vieux Moulin) du jeudi 13.06.2019 à 22H00 au dimanche 16.06.2019 à 06H00

Article 4. Les cyclistes seront déviés par le passage le long du Néblon (accès par la Rue Gilles Del Cour ou par la Rue du Vieux Moulin) du jeudi 13.06.2019 à 22H00 au dimanche 16.06.2019 à 06H00

Le demandeur passera en revue la signalisation avec le service des travaux de la commune (Monsieur WARZEE : GSM : 0497/47.76.09) avant de débiter les travaux.

Article 5. Les signaux réglementaires seront placés aux endroits adéquats sous la responsabilité du demandeur

Article 6. Les signaux règlementaires devront indiquer que les commerces demeurent accessibles.

Article 6. Toutefois, aucun obstacle ne pourra entraver la circulation des véhicules de secours et d'intervention.

Article 7. Le présent arrêté devient obligatoire le 13.06.2019.

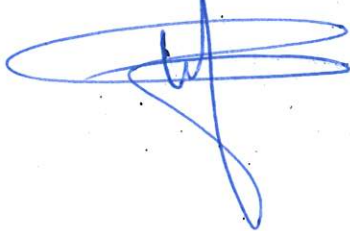
Article 8. Les contrevenant à la présente ordonnance seront passibles des peines de simple police.

Article 9. De notifier le présent arrêté :

- A la zone de police du Condroz Rue Bois Rosine 16-18 à 4577 MODAVE ainsi qu'à la police locale de Hamoir
- Au demandeur INFRABEL (061/22.87.06) et (061/22.89.78).
- Au Procureur du Roi à HUY, au Greffe du Tribunal de Police à HUY, Quai d'Arona,4.
- Au TEC (04/361.92.41) et (061/53.10.25).
- Au MET (086/36.91.79).
- A la zone de secours HEMECO de HUY.

Article 10. De publier la présente ordonnance.

Le Directeur Général  
F. MAKAL



Le Bourgmestre  
P. LECERF

